



Ville de Saint-Avé

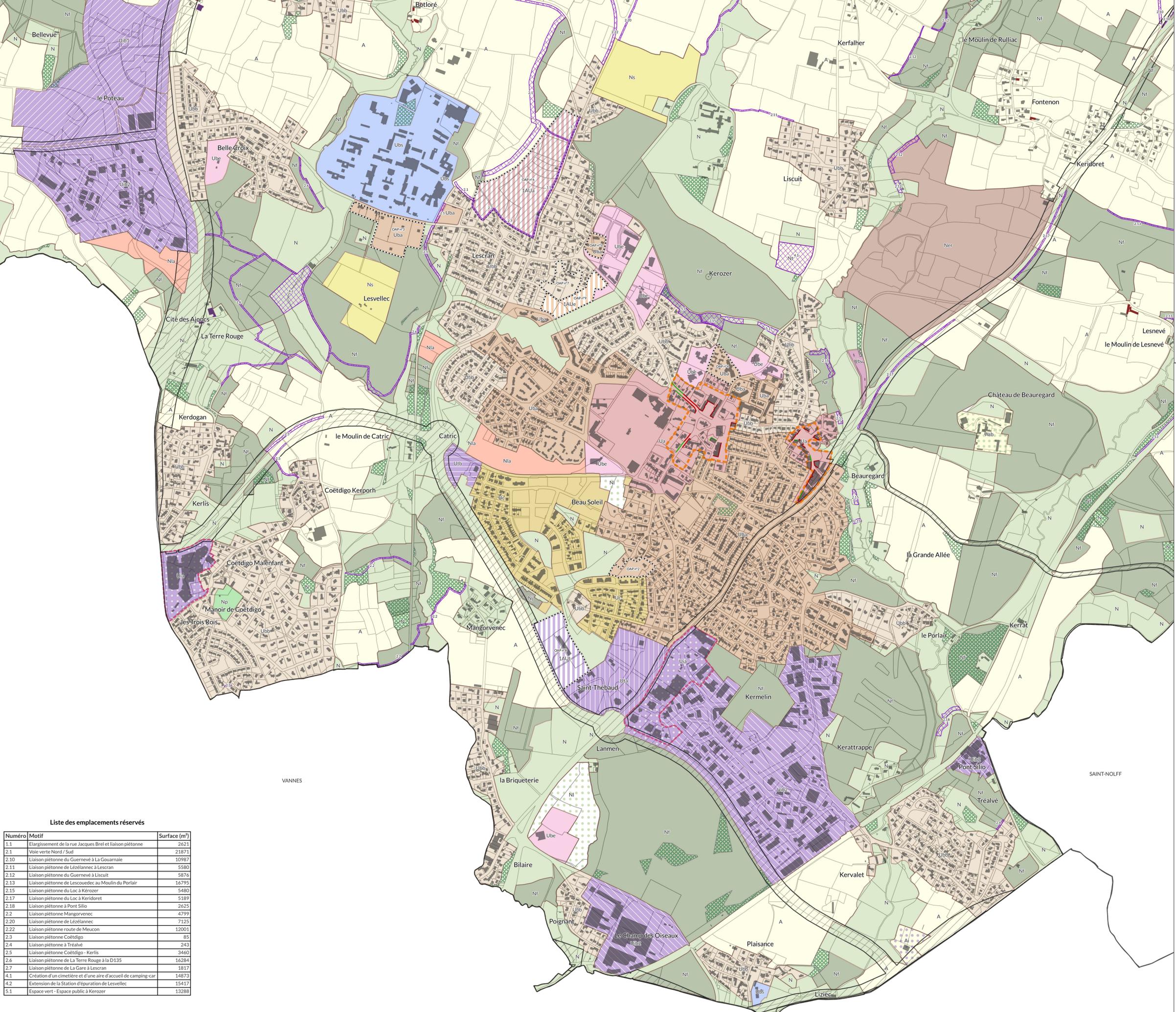
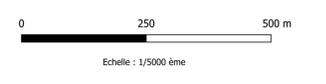
PLAN LOCAL D'URBANISME

Document 3b REGLEMENT GRAPHIQUE Plan 1

Prescrit le 31 mars 2022
Arrêté le 3 octobre 2024
Approuvé le



saint-ave.bzh



1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- Ua : Secteur de centralité
- Uba : Secteurs d'extension destinés à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat
- Ubb : Secteurs d'extension destinés à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat
- Ube : Secteurs d'extension dédiés aux équipements
- Ubs : Secteurs d'extension dédiés aux équipements de santé
- Ubv : Secteurs d'extension dédiés aux équipements des gens du voyage
- Uc : Secteur dédié à la ZAC de Beau Soleil, à vocation dominante d'habitat
- Uia : Secteur destiné aux activités économiques (les activités commerciales y sont autorisées)
- Uib1 : Secteur destiné aux activités économiques (les activités commerciales (excepté le commerce de gros) y sont interdites) - Périmètre de la ZAC Poteau Nord
- Uib2 : Secteur destiné aux activités économiques (les activités commerciales (excepté le commerce de gros) y sont interdites) - Autres secteurs Uib
- Uit : Secteur destiné aux activités tertiaires à l'exception du commerce dédié au secteur de Saint-Thébaud
- Utb : Secteur destiné aux activités tertiaires à l'exception du commerce dédié au secteur de la rue de l'Univers

ZONE A URBAISER (AU)

- 1AUa : Zone dédiée au développement de l'habitat
- 1AUe : Zone dédiée au développement d'équipements publics
- 1AUt : Zone dédiée au développement d'activités économiques, à l'exception du commerce

ZONE NATURELLE ET FORESTIERE (N)

- N : Zone naturelle et forestière
- Ner : Zone naturelle propice au développement des énergies renouvelables
- Nf : Zone naturelle dédiée aux espaces boisés de plus d'un hectare ou couverts par un plan de gestion
- Nj : Zone naturelle dédiée aux jardins partagés
- Ni : Zone naturelle à vocation de loisirs, de sport et d'équipement public
- Nla : Zone naturelle dédiée aux landes
- Np : Zone naturelle protégée pour ses richesses patrimoniales
- Ns : Zone naturelle dédiée à des équipements sportifs
- Nsm : Zone naturelle dédiée au hameau de Saint-Michel
- Nt : Zone naturelle à vocation d'équipements notamment touristiques

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole
- Acb : Zone dédiée au Château de Beauregard
- AI : Zone dédiée aux activités économiques implantées en zone agricole

2. PRESCRIPTIONS

- Ligne commerciale stricte
- Ligne commerciale souple
- Périmètre de centralité
- Secteur d'implantation périphérique
- Bâtiment pouvant changer de destination (n°1 : industrie) (L.151-11, 2° CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (n°2 : habitat) (L.151-11, 2° CU)
- Emplacement réservé (Art. L.151-41 CU)
- Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG - Art. L.151-41 5° CU)
- Espaces Boisés Classés (Art. L. 113-1 CU)
- Marge de recul

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Limite communale
- Limite parcellaire

Liste des emplacements réservés

Numéro	Motif	Surface (m²)
1.1	Elargissement de la rue Jacques Brel et liaison piétonne	2621
2.1	Voie verte Nord / Sud	21871
2.10	Liaison piétonne du Guernevé à La Gouarnale	10987
2.11	Liaison piétonne de Lézellanec à Lescran	5580
2.12	Liaison piétonne du Guernevé à Liscuit	5876
2.13	Liaison piétonne de Lescoudec au Moulin du Porlair	16795
2.15	Liaison piétonne du Loc à Kérozer	5480
2.17	Liaison piétonne du Loc à Keridoret	5189
2.18	Liaison piétonne de Pont Sillio	2625
2.2	Liaison piétonne Mangorvenec	4799
2.20	Liaison piétonne de Lézellanec	7125
2.22	Liaison piétonne route de Meucon	12001
2.3	Liaison piétonne Coëtfigo	85
2.4	Liaison piétonne à Tréalvé	243
2.5	Liaison piétonne Coëtfigo - Kerlis	3460
2.6	Liaison piétonne de La Terre Rouge à la D135	16284
2.7	Liaison piétonne de La Gare à Lescran	1817
4.1	Création d'un cimetière et d'une aire d'accueil de camping-car	14873
4.2	Extension de la Station d'épuration de Lesvellec	15417
5.1	Espace vert - Espace public à Kérozer	13288